

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-02

**LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL
CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
« SANTE ANIMALE ET HYGIENE ALIMENTAIRE »
AVEC LE DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
AVENANT N°2**

—

La délégation de service public, qui devait s'arrêter le 5 décembre 2008 a été prolongée par le département de Lot-et-Garonne jusqu'au 31 juillet 2009.

Cette prolongation vise :

- à ne pas avoir à changer éventuellement de prestataire en cours de prophylaxie bovine (période de décembre à mai)
- à avoir le délai nécessaire pour relancer une consultation.

Cet avenant a reçu l'avis favorable de la commission de délégation de service public du Lot-et-Garonne et a été présenté en commission permanente le 7 novembre 2008. Il sera ensuite transmis signé par le Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne pour notre prochaine commission permanente.

Je vous demanderais de bien vouloir approuver cet avenant et m'autoriser à le signer au nom et pour le compte du département.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-02

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
« SANTE ANIMALE ET HYGIENE ALIMENTAIRE »
AVEC LE DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
AVENANT N°2**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du Lot-et-Garonne réunie le 7 novembre 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public « santé animale et hygiène alimentaire » avec le département du Lot et Garonne ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,